

Ce PV comporte deux sections :

- **CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES**
- **CLASSEMENT DES ÉCLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

Réunion : 06 décembre 2022 au Haillan (33)

Présents : MM. BARRIERE (Président) – GUICHARD – VERGNAUD – LACOMBE.

Absents : Mme Anne-Laure GONCALVES – MM. SEYNAT – LABERNADIE.

Référént Administratif : Geoffrey SAVIGNAT.

Réunion : 13 décembre 2022 au siège de la LFNA à PUYSMOYEN (16)

Présents : MM. BARRIERE (Président) – HERAULT – CLAVIERE – ROULON - COUPLET – PETIT.

Absents : MM. GENESTE – PREGHENELLA – ECOBICHON

Référents Administratifs : Anne-Laure GONCALVES – Geoffrey SAVIGNAT.

INFO : Les présents « classements » proposés par la CRTIS ce jour ne deviendront effectifs qu'au retour de la CFTIS après vérification et confirmation de sa part

A tous les Districts de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine :

La CRTIS rappelle que pour tous les niveaux de classement, une zone appelée "**zone de sécurité**" d'une largeur de 2,50 m en périphérie de tout l'aire de jeu est obligatoire (**article 3.3 du RTIS**)

La zone de sécurité est libre de tout obstacle, hormis les buts et poteaux de corner.

Tout Dossier qui arrivera directement à la LFNA, sans passer par la CDTIS concernée, sera retourné à cette dernière mais avec un courrier à l'expéditeur pour rappel du bon fonctionnement de la procédure à suivre.

RAPPEL IMPORTANT : La distance ligne de touche / main courante ou pied de but mobile pour foot A8 et Foot A11 est impérativement de 2m50 sans équipement divers. En cas d'accident, le propriétaire de l'équipement peut être mis en cause

Glossaire :

CFTIS : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives

CRTIS : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

CDTIS : Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

AOP : Arrêté d'Ouverture au Public / **PV CDS** : Procès-Verbal de la Commission de Sécurité

Considérant que l'article 2.3 du Règlement des Terrains et Installations indique que la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives (C.F.T.I.S.) de la Fédération est seule compétente pour prononcer ou valider le classement des installations sportives tous niveaux confondus »

SECTION CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

DISTRICT DE LA CHARENTE – 16

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

MONTIGNAC CHARENTE – STADE DES PONTS – NNI 162260101

Cette installation est classée au **Niveau T5 PN** jusqu'au **25/06/2028**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'installation à la suite de la **réfection du bloc vestiaire** pour un **Niveau T5 PN** et des éléments transmis :

- Rapport de Visite de M. ROULON du 29/11/2022

- Fournir une AOP ou Attestation de Capacité

Elle demande que soient levées les non-conformités mineures présentées dans le rapport de visite de l'installation et que la protection de l'aire de jeu soit complétée de manière temporaire, par l'ajout de chaînes reliant l'angle de l'aire de jeu actuellement dépourvu de main courante.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **13/12/2032**.

LIGNIERES SONNEVILLE – STADE MUNICIPAL – NNI 161860101

Cette installation était classée au **Niveau T6 PN** jusqu'au **14/03/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T6 PN** de l'installation et des éléments suivants :

- Rapport de Visite de M. ROULON du 08/12/2022

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **13/12/2032**.

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CHARENTE-MARITIME – 17

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

LUSSANT – STADE MUNICIPAL – NNI 172160101

Cette installation est classée au **Niveau T5 PN** jusqu'au **21/01/2031**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement du propriétaire **Niveau T5 PN**, à la suite des travaux de réfection des vestiaires.

Elle confirme cette installation au **Niveau T5 PN** jusqu'au **13/12/2032**.

VERINES – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 174660102

Cette installation était classée au **Niveau T7 PN** jusqu'au **07/07/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement du propriétaire pour un **Niveau T7 PN**.

Elle confirme cette installation au **Niveau T7 PN** jusqu'au **13/12/2032**.

SAINT JEAN D'ANGELY – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 173470101

Cette installation est classée au **Niveau T5 PN** jusqu'au **27/10/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement du propriétaire au **Niveau T5 PN**.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **13/12/2032**.

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

MATHA – COMPLEXE SPORTIF EMMANUEL LACROIX 1 – NNI 172249901

La commission prend connaissance de la demande de classement initial de l'installation en **Niveau Futsal 3** et des éléments présentés :

- Aire de jeu 40 x 20m ; 2 Vestiaires joueurs 25m² ; 1 Vestiaire arbitre 8 m²
- AOP du 15/01/2019 (501 personnes)

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau Futsal 3** jusqu'au **11/10/2032**.

MATHA – COMPLEXE SPORTIF EMMANUEL LACROIX 2 – NNI 172249902

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNIONS DES 6 ET 13 DECEMBRE 2022 – PV N° 4

PAGE 4/26

La commission prend connaissance de la demande de classement initial de l'installation en **Niveau Futsal 3** et des éléments présentés :

- Aire de jeu 40 x 20m ; 2 Vestiaires joueurs 25m² ; 1 Vestiaire arbitre 8 m²
- AOP du 15/01/2019 (501 personnes)

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau Futsal 3** jusqu'au **11/10/2032**.

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CORREZE – 19

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

1.3. Changements de niveau de classement

1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

DONZENAC – PARC DES SPORTS JEAN BURIN 2 – NNI 190720102

Cette installation n'était pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial du propriétaire pour un **Niveau T7 PN** et des éléments fournis :

- Rapport de Visite de H. CLAVIERE du 14/11/2022
- AOP du 23/11/2022 (240 personnes)

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T7 PN** jusqu'au **13/12/2032**.

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3. Changements de niveau de classement

MEYMAC – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 191360102

Cette installation est classée au **Niveau T7 PN** jusqu'au **07/07/2025**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement du propriétaire au **Niveau T5 PN** et des éléments fournis :

- Rapport de Visite de H. CLAVIERE du 09/12/2022
- AOP du 22/10/2014 (225 personnes en pourtour et 250 en tribunes)

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **13/12/2032**.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

LARCHE – STADE PIERRE SARLANDIE – NNI 191070101

La commission prend note du rapport de visite de contrôle, à l'issue de **travaux de renforcement et réfection de la pelouse** de l'aire de jeu. Elle transmet à la Commission FAFA.

DISTRICT DE LA CREUSE – 23

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

GUERET – STADE LEO LAGRANGE 4 – NNI 230960104 (*CFTIS du 24/11/2022*)

Cette installation était classée en **Niveau T3 SYN** jusqu'au **15/09/2022**.

Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m). La non-conformité est à lever avant la prochaine rencontre officielle.

Elle demande que les buts mobiles ne soient pas stockés dans la zone de sécurité.

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prend note de la non-conformité des tests in situ (absorption de chocs à 52 au lieu de 55 à 70). Elle demande qu'une action de maintenance corrective soit réalisée avant le 30/06/2023, suivie d'un re-test de la valeur non conforme.

Sous cette réserve, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en **Niveau T3 SYN** jusqu'au **30/06/2023**.

Enfin si un changement de revêtement venait à être programmé, elle remercie la collectivité de l'en avertir.

- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

NOUZIERS – STADE DE LA GRANDE BERGÈRE – NNI 231480101

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **04/12/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** et des documents transmis :
- Rapport de Visite de T. ECOBICHON du 15/11/2021.

Elle prononce le classement cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **15/11/2032** (Date de la Commission).

- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

PEYRAT LA NONIERE – STADE ALPHONSE FRADET – NNI 231510101

Cette installation était classée au **Niveau T6** jusqu'au **01/09/2022**.

À la suite de la suspension de la décision de la Commission de l'avis préalable pour **réfection bloc vestiaires et création vestiaire arbitres** (demande de précisions) ;

La commission prend connaissance des éléments complémentaires transmis :

- un nouveau plan côté précisant un point d'eau et douche (conformément à l'article 4.7 des RGs FFF T&IS).

Au regard des éléments transmis et sous réserve de la conformité de leur réalisation, la CRTIS donne **un avis favorable** pour la **réfection bloc vestiaires et création vestiaire arbitres**

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

MEASNES – STADE MUNICIPAL – NNI 231300101

Reçu courriel de la Mairie de MEASNES.

La commission prend connaissance de l'Attestation administrative de Capacité du 25/11/2022 :

- Place debout pourtour du terrain : 299 personnes

DISTRICT DE LA DORDOGNE – 24

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

1.3. Changements de niveau de classement

1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

VERTEILLAC – STADE MUNICIPAL – NNI 245730101

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **04/12/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN**.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **06/09/2032** (Date de la Commission).

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

HAUTEFORT – STADE BASTARD FOOT 5 PALISSADES – NNI 242105501

Cette installation est une création.

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNIONS DES 6 ET 13 DECEMBRE 2022 – PV N° 4

PAGE 7/26

La commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable **création d'un terrain FOOT5 palissades** et des documents fournis :

- Demande d'avis préalable du 13/09/2022
- Délibéré Conseil Municipal du 25/08/2022
- Dossier projet et devis
 - ✓ Dimensions Aire de Jeu 30 x 18 m.
 - ✓ Synthétique pure S35 (lestage sable)
 - ✓ Hauteur du gazon 35 mm

Au regard des éléments transmis et sous réserve de leur réalisation, la CRTIS donne un **avis favorable** pour la **création d'un terrain FOOT5 PALISSADES**.

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA GIRONDE – 33

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

1.3. Changements de niveau de classement

1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

PONDAURAT – STADE MUNICIPAL – NNI 333310101

Cette installation est classée en **Niveau T4 PN** jusqu'au **27/11/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T4 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de V. GUICHARD du 16/11/2022.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T4 PN** jusqu'au **06/12/2032** (Date de la Commission).

ILLATS – STADE GERARD LANTRES – NNI 332050101

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **27/11/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de V. GUICHARD du 18/10/2022.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **06/12/2032** (Date de la Commission).

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

Courrier de la Municipalité de **LIBOURNE** du 28/07/2022 concernant le STADE ROBERT BOULIN 1 – NNI 332430201.

La commission prend note des mesures de remise en conformité de l'installation listée par le propriétaire, issues du classement CFTIS prononcé le 29/10/2020.

Elle demande que lui soit transmis les éléments côtés de ces projections.

Une visite post-travaux sera réalisée.

DISTRICT DES LANDES – 40

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

SAINT PIERRE DU MONT – PLAINE DE JEUX DE LA MENASSE 3 – NNI 402810103

Cette installation est classée au **Niveau T6 PN** jusqu'au **10/03/2032**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement de l'installation au **Niveau T5 PN**, à la suite des travaux de sécurisation de l'aire de jeu, et des documents fournis :

- Rapport de visite du 28/11/2022 (P. VERGNAUD)

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **06/12/2032**.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU LOT-ET-GARONNE – 47

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

1.3. Changements de niveau de classement

1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

AGEN – TERRAIN ALI AMELLAL – NNI 470019901

La commission prend connaissance de la demande de classement initial de l'installation en **Niveau Futsal 3 (extérieur)** et des éléments fournis :

- Rapport de visite du 25/05/2002 (P. LACOMBE)

- AOP du 14/08/2008 (501 personnes)

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau Futsal 3** jusqu'au **06/12/2032**.

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES PYRENEES-ATLANTIQUES – 64

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

LESCAR – STADE BERNARD MASSEILLOU – NNI 643350101

Cette installation était classée au **Niveau T4 SYN** jusqu'au **01/12/2022**.

Date de mise en service : 01/12/2012

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement du propriétaire pour un **Niveau T4 SYN** et des éléments fournis :

- Rapport de P. BARRIERE du 10/10/2022
- Tests in-situ 02/12/2022 (LABOSPORT)
- Plan des vestiaires
- AOP du 16/11/2006

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T4 SYN** jusqu'au **01/12/2032**.

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires
- 4.5 Installations FUTSAL

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES DEUX-SEVRES – 79

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

VERRUYES – STADE MUNICIPAL – NNI 793450101

Cette installation est classée au **Niveau T5 PN** jusqu'au **06/03/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'installation en **Niveau T5 PN**.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **13/12/2032**.

- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

ST MAXIRE – STADE MUNICIPAL – NNI 792810101

Cette installation est classée au **Niveau T5 PN** jusqu'au **30/06/2029**.

La commission prend connaissance de la **demande d'Avis Préalable Installation** pour la **création d'un bloc vestiaire** pour un **Niveau T4** et des éléments fournis :

- Plan de Masse de l'installation
- Plan du bloc vestiaires permettant d'identifier :
 - 4 vestiaires joueurs de 25 m² (zone sèche)
 - 2 vestiaires arbitres de 12m² (zone sèche)
 - 1 local délégué "Bureau" de 12m²
 - Bloc sanitaire joueurs et public

Au regard des éléments transmis et sous réserve de la conformité de leur réalisation, la CRTIS donne **un avis favorable** pour la **création d'un bloc vestiaire conforme au Niveau T4**.

- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

EXOUDUN – STADE ROBERT BLANCHARD – NNI 791150101

La Commission prend connaissance de la certification CDTIS de visite post-travaux de remise en conformité de l'installation.

Elle confirme le classement de cette installation au **Niveau T5 PN** jusqu'au **13/12/2032**.

SCIECQ – STADE MUNICIPAL – NNI 793080101

Reçu courrier de la Mairie de SCIECQ. Demande de report de la visite de confirmation de classement de l'installation pour raison – Problème de sécurité électrique dans les vestiaires.

La commission prend note de ce courrier. Elle demande au propriétaire de reprendre attache avec les services de la CRTIS dès régularisation de la situation.

DISTRICT DE LA VIENNE – 86

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

SMARVES – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 862630201

Cette installation était classée au **Niveau T7 PN** jusqu'au **01/08/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement du propriétaire pour un **Niveau T7 PN** et des éléments fournis :

- Rapport de Visite de G. RAVEAU du 30/09/2022
- Attestation de capacité 16/11/2022 (299 personnes en pourtour)

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T7 PN** jusqu'au **13/12/2032**.

NIEUL L'ESPOIR – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 861780102

Cette installation était classée au **Niveau T6 PN** jusqu'au **01/09/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement du propriétaire pour un **Niveau T6 PN** et des éléments fournis :

- Rapport de Visite de G. RAVEAU du 08/06/2022

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **13/12/2032**.

LATILLE – STADE ANDRÉ ROY – NNI 861210101

Cette installation était classée au **Niveau T5 PN** jusqu'au **01/09/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement du propriétaire pour un **Niveau T5 PN** et des éléments fournis :

- Rapport de Visite de D. GIRAUD du 22/08/2022
- Attestation de capacité du 24/11/2022 fixée à 299 personnes en pourtour

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **13/12/2032**.

POITIERS – STADE DE BEAULIEU 2 – NNI 861940802

Cette installation était classée au **Niveau T7 S** jusqu'au **01/08/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement du propriétaire pour un **Niveau T7 S**.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T7 S** jusqu'au **13/12/2032**.

CIVRAY – STADE DE BEAUSEJOUR 1 – NNI 860780101

Cette installation était classée au **Niveau T4 PN** jusqu'au **29/07/2024**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement du propriétaire pour un **Niveau T4 PN** et des éléments fournis :

- Rapport de Visite de P. HERAULT du 19/08/2022

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T4 PN** jusqu'au **13/12/2032**.

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

NIEUL L'ESPOIR – STADE MUNICIPAL 3 – NNI 861780103

Cette installation était classée au **Niveau T7 S** jusqu'au **01/09/2022**.

Reçu mail mairie ; mise en sommeil : RETRAIT

ROUILLE – STADE DU LYCÉE AGRICOLE – NNI 862130201

Cette installation était classée au **Niveau T7 PN** jusqu'au **01/08/2022**.

Reçu courrier Mairie de ROUILLE : Demande de mise en sommeil de l'installation : **RETRAIT**.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

ITEUIL – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 861130101

Reçu Arrêté d'Ouverture au Public du 23/10/2019 définissant la capacité maximale de l'installation à 299 personnes.

DISTRICT DE LA HAUTE-VIENNE – 87

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

1.3. Changements de niveau de classement

1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3. Changements de niveau de classement

LIMOGES – PARC DES SPORTS DE BEAUBLANC 3 – NNI 870850103

Cette installation était classée au **Niveau T7 PN** jusqu'au **07/07/2025**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau T6 PN** et des éléments fournis :

- Rapport de Visite de L. GENESTE du 19/05/2022

Elle prend note de non-conformité majeure détectée sur l'installation :

- Non-respect des zones de sécurité / mini 2,50m (Art. 3.3 des RGs FFF T&IS 2021)

Elle **suspend** la confirmation de classement en **Niveau T6 PN** de l'installation **à la levée de la non-conformité ci-dessus.**

LIMOGES – PARC DES SPORTS DE BEAUBLANC 5 – NNI 870850105

Cette installation était classée au **Niveau T7 PN** jusqu'au **07/07/2025.**

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau T6 PN** et des éléments fournis :

- Rapport de Visite de L. GENESTE du 19/05/2022

Elle prend note de non-conformité majeure détectée sur l'installation :

- Non-respect des zones de sécurité / mini 2,50m (Art. 3.3 des RGs FFF T&IS 2021)

Elle **suspend** la confirmation de classement en **Niveau T6 PN** de l'installation **à la levée de la non-conformité ci-dessus.**

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

SEREILHAC – STADE MUNICIPAL – NNI 871910101

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **07/07/2030.**

La commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable du 24/08/2021, pour création d'un nouveau bloc vestiaires, ainsi que des éléments transmis :

- Plan de Situation

- Plans des Vestiaires

Au regard des éléments transmis et sous réserve de leur réalisation, la CRTIS donne un **avis favorable** pour la **création d'un nouveau bloc vestiaires** de l'installation.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

SECTION CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES

DISTRICT DE LA CHARENTE – 16

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

SOYAUX – STADE LEO LAGRANGE 1 – NNI 163740101 (*CFTIS du 24/11/2022*)

L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau E6** jusqu'au **10/04/2020**.

La CFTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E4** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

ANGOULEME – STADE LEBON 1 – NNI 160150101

Cet éclairage est classé au Niveau E5 jusqu'au 27/10/2024

La commission prend connaissance de la **demande d'avis préalable éclairage** du propriétaire pour un **Niveau E3 LED** ainsi que des éléments suivants :

- Plan de Masse de l'installation
- Plan de l'aire de jeu (105x68 m)
- Plan côté de la herse et des mâts
- Étude d'éclairage du 21/11/2022 ("Stade Lebon à Angoulême") précisant :
- Source lumineuse : **LED**
- 72 Projecteurs PHILIPS BVP 428 (1500 watts / 5700 kelvins)
- 2x2 mâts latéraux (implantation asymétrique 8,5 et 14,5 m LDT – recul 8,5 m LDB)
- Hauteur de feu moyenne 34,75 m
- Résultats photométriques projetés pour un **Niveau E3 LED** :
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 1213
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,65
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,86
- Glare rating max : 41,1
 - Éclairage vertical moyen (EvMoy) : 693 LUX
 - U1v (EvMini/EvMaxi) : 0,49
 - U2v (EvMini/EvMoy) : 0,66

La commission transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CHARENTE-MARITIME – 17

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

MATHA – COMPLEXE SPORTIF EMMANUEL LACROIX 1 – NNI 172249901

Cet éclairage n'était pas classé (pas d'avis préalable, ni étude d'éclairage).

La commission prend connaissance de la demande de classement initiale éclairage en **Niveau Efutsal 2** et des éléments transmis :

- Hauteur sous plafond 8 mètres
- Source lumineuse : tube fluorescent
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 580
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,56
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,78

La Commission demande qu'une étude d'éclairage lui soit fournie le plus rapidement possible.

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau Efutsal 3** jusqu'au **06/09/2026** (Date de la Visite + 4 ans).

MATHA – COMPLEXE SPORTIF EMMANUEL LACROIX 2 – NNI 172249902

Cet éclairage n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement initiale éclairage en **Niveau Efutsal 2** et des éléments transmis :

- Hauteur sous plafond 8 mètres
- Source lumineuse : tube fluorescent
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 426
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,49
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,73

La Commission demande qu'une étude d'éclairage lui soit fournie le plus rapidement possible.

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau Efutsal 3** jusqu'au **06/09/2026** (Date de la Visite + 4 ans).

ST JEAN D'ANGELY – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 173470101

L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau E6** jusqu'au **23/01/2022**.

Le projet n'a pas fait l'objet d'un avis préalable de la part de la CRTIS.

La Commission prend connaissance de la demande de CLASSEMENT INITIAL pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5 LED** et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT INITIAL éclairage signée par le propriétaire de l'installation en date du 06/12/2022.
- Une étude photométrique en date du 23/02/2022 (Réf : PROJET E5-FFF) :
 - Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
 - Implantation : Latérale 2x2 mâts asymétrique
 - Hauteur minimum de feu : 21,5 m
 - Inclinaison maximale des projecteurs par rapport à la verticale : 68°
 - Nombre total de projecteurs : 18 projecteurs LED (4 et 5 / mât)
 - Température de couleur (k) : 5700 K
 - Indice de rendu des couleurs (Irc) : 70
 - Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 43,5
 - Facteur de maintenance : 1
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 06/12/2022.
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 277 Lux

- U1h (EhMin/EhMax) : 0,51
- U2h (EMhin/EhMoy) : 0,73
- Zone de sécurité (points bis) : Conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021.

La CRTIS classe l'éclairage de cette installation en **Niveau E5 LED** jusqu'au **06/12/2024** (Date visite + 4 ans).

2.2. Confirmations de niveau de classement

CHANIERS – STADE DANIEL GUERLIN – NNI 170860101

Cet éclairage était classé en **Niveau E6** jusqu'au **16/09/2021**.

Type source éclairage : LED

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement d'éclairage pour un **Niveau E6 LED** :

- Éclairage Horizontal Moyen (EhMoy) : 173 LUX
- U1h (Ehmini/Ehmaxi) : 0,52
- U2h (Ehmini/Ehmoy) : 0,72

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** jusqu'au **12/01/2026** (Date de la Visite + 4 ans).

ST XANDRE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 174140101

Cet éclairage était classé en **Niveau E6** jusqu'au **12/04/2022**.

Type source éclairage : Iodure métallique

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement d'éclairage pour un **Niveau E6** :

- Éclairage Horizontal Moyen (EhMoy) : 227 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,51
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,70

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **02/03/2024** (Date de visite + 2 ans).

ST PROCHAIRE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 173870101

Cet éclairage était classé en **Niveau E6** jusqu'au **27/02/2022**.

Type source éclairage : Iodure métallique

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement d'éclairage pour un **Niveau E6** :

- Éclairage Horizontal Moyen (EhMoy) : 184 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,53
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,70

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **16/01/2024** (Date de visite + 2 ans).

ROYAN – STADE D'AQUITAINE 1 – NNI 173060201

Cet éclairage était classé en **Niveau E6** jusqu'au **15/05/2019**.

Type source éclairage : Iodure métallique

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement d'éclairage pour un **Niveau E6** :

- Éclairage Horizontal Moyen (EhMoy) : 659 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,51
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,70

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **09/12/2023** (Date de visite + 2 ans).

FONCOUVERTE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 171640101

Cet éclairage était classé en **Niveau E6** jusqu'au **22/09/2021**.

Type source éclairage : Iodure métallique

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement d'éclairage pour un **Niveau E6** :

- Éclairage Horizontal Moyen (EhMoy) : 143 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,50
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,75

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **11/01/2024** (Date de visite + 2 ans).

AIGREFEUILLE D'AUNIS – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 170030101

Cet éclairage était classé en **Niveau E6** jusqu'au **20/10/2022**.

Type source éclairage : Iodure métallique

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement d'éclairage pour un **Niveau E6** :

- Éclairage Horizontal Moyen (EhMoy) : 150 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,50
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,73

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **02/12/2024** (Date de visite + 2 ans).

ST JEAN DE LIVERSAY – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 173490101

Cet éclairage était classé en **Niveau E6** jusqu'au **23/03/2022**.

Type source éclairage : Iodure métallique

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement d'éclairage pour un **Niveau E6** :

- Éclairage Horizontal Moyen (EhMoy) : 191 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,54
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,70

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **05/12/2024** (Date de visite + 2 ans).

NIEUL SUR MER – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 172640101

Cet éclairage est classé en **Niveau E6** jusqu'au **26/01/2024**.

Type source éclairage : Iodure métallique

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement d'éclairage pour un **Niveau E6** :

- Éclairage Horizontal Moyen (EhMoy) : 215 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,52
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,70

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **06/01/2024** (Date de visite + 2 ans).

2.2. Changements de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

NIEUL SUR MER – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 172640102

Cet éclairage était classé en **Niveau E7** jusqu'au **17/01/2022**.

La Marie ne veut plus classer l'éclairage.

DISTRICT DE LA CORREZE – 19

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

BRIVE LA GAILLARDE – STADE ANDRE PESTOURIE 1 – NNI 190310101 (CFTIS du 24/11/2022)

L'éclairage de cette installation est classé en **Niveau E5** jusqu'au **29/10/2023**.

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E4** jusqu'au **24/11/2023**.

1.3 Changement de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

PERPEZAC LE NOIR – STADE LE LALEU – NNI 191620101

Cet éclairage est classé au **Niveau E6** jusqu'au **23/12/2023**.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 09/11/2022 pour un **Niveau E6 LED** :

Au regard des éléments transmis à la CRTIS :

- Etude d'éclairage en date du 12/09/2022 précisant :
- Implantation : 2 X 2 mâts latéraux terrain 100 X 60m
- Implantation asymétrique : 4m LDT (bas), 4,5 m LDT (haut) et 16 m LDB.
- Hauteur moyenne de feu : 18,00 m
- 3 projecteurs par mât : THORN ALTIS G4 (5700 K)
- Résultats pour un **Niveau E6 LED** :
- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 171 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,61
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,82
- Plan de situation de l'installation

À la suite de la réception des éléments complémentaires, la CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CREUSE – 23

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

GOUZON – STADE DES CHAUSSADES – NNI 230930101

Cet éclairage était classé au **Niveau Etravaux** jusqu'au **23/10/2022**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E6**, après entretien.

- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 163 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,40
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,63

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **29/11/2024** (Date de la Visite + 2 ans).

GUERET – STADE LEO LAGRANGE 3 – NNI 230960103

Cet éclairage était classé au **Niveau E6** jusqu'au 26/08/2022.

Type source éclairage : LED.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage au **Niveau E6**.

➢ **Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 61 LUX (mini pour E7 ≥ 75 LUX) – valeur insuffisante**

➢ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,19

➢ **U2h (EhMini/EhMoy) : 0,38 (mini pour E7 ≥ 0,40) – valeur insuffisante**

Les résultats photométriques ne permettant aucun classement fédéral de cet éclairage au regard de l'article 3.2.1 des RGs FFF Eclairage 2021, la commission précise **qu'aucune rencontre officielle ne pourra se dérouler en nocturne sur cette installation.**

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA DORDOGNE – 24

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

RIBERAC – STADE JEAN-PIERRE ESCALLETES 2 (SYE) – NNI 243520102

Cet éclairage était classé **Niveau E6** jusqu'au **22/11/2022**.

Type source éclairage : Iodure métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E6**.

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 145 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,51
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,70

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **23/11/2024** (Date de la Visite + 2 ans).

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

HAUTEFORT – STADE BASTARD FOOT 5 PALISSADES – NNI 242105501

La commission prend connaissance de la **demande d'avis préalable éclairage** du propriétaire, pour la **création d'un Terrain de Foot5 Palissades**, et des éléments fournis :

- Plan de Masse de l'installation
- Etude d'éclairage :
 - 6 Projecteurs Thorn LED
 - Puissance lumineuse : 267 Watts
 - Eclairage horizontal moyen 229 LUX

Elle émet un **avis favorable** pour la création d'un **éclairage FOOT5 PALISSADES**, conforme au cahier des charges FAFA.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA GIRONDE – 33

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux

VILLENAVE D'ORNON – STADE ALAIN ROCHE 1 – NNI 335500101 (**CFTIS du 24/11/2022**)

L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau E4** jusqu'au **28/10/2022**.

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E4** jusqu'au **24/11/2024**.

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

ILLATS – STADE GERARD LANTRES – NNI 332050101

Cet éclairage n'était pas classé (ni avis préalable ni étude d'éclairage).

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial de l'éclairage au **Niveau E7**.

➤ **Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 57 LUX (mini pour E7 ≥ 75 LUX) – valeur insuffisante**

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,19

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,44

Les résultats photométriques ne permettant aucun classement fédéral de cet éclairage au regard de l'article 3.2.1 des RGs FFF Eclairage 2021, la commission précise qu'**aucune rencontre officielle ne pourra se dérouler en nocturne sur cette installation.**

2.2. Confirmations de niveau de classement

BASSENS – PLAINE DE JEUX DE SEGUINAUD 2 – NNI 330320102

Cet éclairage était classé **Niveau E6** jusqu'au **17/07/2022**.

Type source éclairage : LED

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E6**.

➤ Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 162 LUX

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,41

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,61

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **30/11/2026** (Date de la Visite + 4 ans).

PAREMPUYRE – COMPLEXE SPORTIF LEO LAGRANGE 1 – NNI 333120101

Cet éclairage était classé **Niveau E7** jusqu'au **27/01/2022**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E7**.

➤ Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 116 LUX

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,21

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,43

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E7** jusqu'au **15/11/2024** (Date de la Visite + 2 ans).

2.2. Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

SAINT-MEDARD-D'EYRANS – COMPLEXE SPORTIF DE LA BUGONNE 2 – NNI 334480102

Cette installation ne possède pas d'éclairage.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable éclairage du 12/10/2022 pour un **Niveau E7 LED** et des éléments fournis :

- Plan de Masse de l'installation

- Étude d'éclairage du 20/05/2022 :

- 8 projecteurs ALTIS LED G4 – 5700 Kelvins

- Hauteur de feu 16 mètres

- Implantation 2x2 mâts latéraux asymétriques (recul 2,5m et 6m LDT et 17m LDB)

- Résultats pour un **Niveau E7 LED** :

➤ Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 120 LUX

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,48

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,68

La commission **émet un avis préalable favorable** à la mise en place d'un système d'éclairage LED pour l'obtention d'un **Niveau E7 LED**.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES LANDES – 40

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

SAINT PAUL LES DAX – GYMNASE DE LINGRES – NNI 402799901 (*CFTIS du 24/11/2022*)

L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau EFutsal 2** jusqu'au **26/09/2021**.

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau EFutsal 2** jusqu'au **24/11/2024**.

SAINT PAUL LES DAX – STADE PLAINE DES SPORTS 1 – NNI 402790101 (*CFTIS du 24/11/2022*)

L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau E4** jusqu'au **09/08/2022**.

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E4** jusqu'au **24/11/2023**.

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

ST SEVER – STADE LOUIS LAFAURIE 6 – NNI 402820106

Cet éclairage n'était pas classé.

Type source éclairage : LED

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en **Niveau E6 LED**.

➤ **Eclairement moyen horizontal (EhMoy) : 112 LUX (mini pour E6 ≥ 150 LUX pour mise en service) – valeur insuffisante**

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,45

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,73

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E7 LED** jusqu'au **23/08/2026** (Date de la Visite + 4 ans).

2.2. Confirmations de niveau de classement

ESCOURCE – COMPLEXE SPORTIF LOUIS DAGRAU – NNI 400940101

Cet éclairage était classé **Niveau E6** jusqu'au **24/09/2022**.

Type source éclairage : Iodure métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E6**.

➤ Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 122 LUX

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,46

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,71

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **12/10/2024** (Date de la Visite + 2 ans).

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU LOT-ET-GARONNE – 47

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

AGEN – TERRAIN ALI AMELLAL – NNI 470019901

Cet éclairage n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement initiale éclairage en **Niveau EFutsal 3**.

- Source lumineuse : LED (PHILIPS OPTIVISION GEN 3.5 / 895W)

➤ Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 292

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,40

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,54

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau EFutsal 3** jusqu'au **11/10/2026** (Date de la Visite + 4 ans).

2.2. Confirmations de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES PYRENEES-ATLANTIQUES – 64

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

BAYONNE – STADE DIDIER DESCHAMPS 2 – NNI 641020202

Cet éclairage n'était pas classé.

Type source éclairage : LED.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E6**.

➤ Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 254 LUX

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,56

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,78

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **21/11/2026** (Date de la Visite + 4 ans).

2.2. Confirmations de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES DEUX-SEVRES – 79

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

ECHIRE – STADE MUNICIPAL 4 – NNI 791090104

Cet éclairage est classé au **Niveau E7** jusqu'au **07/02/2024**.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 24/11/2022 pour le passage en LED des projecteurs au **Niveau E6 LED** :

Au regard des éléments transmis à la CRTIS :

- Plan de Masse de l'installation
- Plan de positionnement des mâts : recul ligne de touche 5m et recul ligne de but 18,5 m
- Etude d'éclairage en date du 04/04/2022
- Source lumineuse : LED
- 12 projecteurs ALTIS G4 (5700 Kelvins – 1545 W)
- GR Max : 45
- Hauteur de feu : 20 m
- Inclinaison max projecteurs : 63 °
- Résultats pour un **Niveau E6 LED** :
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 169 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,61
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,87

La CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** sous réserve que les résultats photométriques in-situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA VIENNE – 86

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

MONTMORILLON – STADE JEAN RANGER 1 – NNI 861650101 (**CFTIS du 24/11/2022**)

L'éclairage de cette installation est classé en **Niveau E5** jusqu'au **16/11/2024**.

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E4** jusqu'au **24/11/2023**.

1.3 Changement de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

CHAUVIGNY – STADE GILBERT ARNAULT – NNI 860700101

L'éclairage de cette installation est classé en **Niveau E5** jusqu'au **19/01/2024**.

À la suite d'avis préalable favorable pour un passage en Niveau E5 LED.

Type source lumineuse : LED

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E5 LED** :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 273 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,56
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,72

Elle classe cet éclairage au **Niveau E7 LED** jusqu'au **07/12/2026** (Date visite + 4 ans).

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA HAUTE-VIENNE – 87

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

LIMOGES – PARC DES SPORTS DE BEAUBLANC 4 – NNI 870850104

Cet éclairage était classé au **Niveau E6 LED** jusqu'au **15/02/2022**.

Type source lumineuse : LED

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E6** :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 181 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,41
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,73

Elle classe cet éclairage au **Niveau E6 LED** jusqu'au **02/12/2026** (Date visite + 4 ans).

2.3. Changement de niveau de classement

NANTIAT – STADE LE PEU DE CHAUDADE – NNI 871030101

Cet éclairage était classé au **Niveau E5** jusqu'au **26/02/2021**.

La commission prend connaissance, suite aux travaux d'ébranchage réalisés à la suite d'un premier contrôle d'éclairage avec résultats photométriques inférieurs aux minimaux règlementaires requis, de la nouvelle demande de confirmation de classement de l'éclairage au **Niveau E5** :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 222 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,41
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,61 (**pour E5 ≥ 0,70**) – **valeur insuffisante**

Elle prononce le classement de cet éclairage au **Niveau E6** jusqu'au **14/12/2024** (Date visite + 2 ans).

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

BUSSIERE POITEVINE – STADE LEOPOLD BOURDIN 1 – NNI 870280101

Cet éclairage était classé au **Niveau E5** jusqu'au **16/01/2021**.

Reçu courrier mairie qui ne souhaite pas le renouvellement contrôle éclairage, donc aucune rencontre en nocturne sur cette installation

Philippe BARRIERE,
Président

Anne-Laure GONCALVES,
Secrétaire de séance

« Procès-verbal des **06 et 13/12/2022** transmis à la CFTIS, validé le **20/12/2022** par La Secrétaire Générale, Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT »

Pour Rappel la prochaine CRTIS aura lieu le 10 janvier 2023